

**Zeitschrift:** Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen  
**Band:** 53/1967 (1968)

**Artikel:** La télévision scolaire : mythe ou réalité?  
**Autor:** Tappolet, Frank R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-58712>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La télévision scolaire

### Mythe ou réalité?

*Par Frank R. Tappolet, Société suisse de radiodiffusion et télévision*

On connaît la célèbre boutade attribuée à Edouard Herriot: «La culture? c'est ce qui reste lorsqu'on a tout oublié!» Je lui préfère une définition moins désinvolte: «Une notion peut être considérée comme assimilée lorsqu'il est possible de la réutiliser dans un autre contexte.» Il est de fait qu'aujourd'hui le besoin de mieux connaître, de savoir davantage, d'être mieux informé, mieux à même de discerner, de choisir, est devenu universel. Mais cela ne suffit pas à expliquer la subite explosion de la télévision éducative dans le monde entier. Pour quelles raisons un peu partout des pédagogues se sont-ils emparés des ondes hertziennes pour propager le savoir jusque dans les moindres replis du globe? Ont-ils eu conscience qu'un monde inculte était un danger permanent pour la société? Ont-ils cru en une mission? Il y a peut-être de cela.

Il y a aussi la recherche d'un alibi: la télévision, le plus prodigieux divertissement de masse de tous les temps, maltraite la conscience de plus d'un radiodiffuseur. Navré de servir un instrument qui n'est qu'un gigantesque *circenses* du monde contemporain, il se sent le devoir de faire quelque chose pour améliorer le genre humain. Mais il y a surtout une autre raison: l'embarras passager devant lequel se trouve l'instruction publique dans de nombreux pays, soit que le système ait vieilli, soit qu'il n'arrive plus à faire face à la marée démographique. C'est par un réflexe de survie qu'on en appelle aux méthodes audio-visuelles, dont la télévision scolaire est une des formes les plus efficaces.

Quelles sont les expériences faites à l'étranger? S'il fallait les énumérer toutes, un livre n'y suffirait pas. Citons donc simplement l'émouvante expérience italienne connue sous le nom de *Telescuola*, où la télévision s'est efforcée – non sans succès – de vaincre l'analphabétisme, les expériences suédoises où la télévision scolaire réduit les

distances, les expériences françaises (Radio-Télé Bac, par exemple) ou anglaises, et, plus près de nous, le Telekolleg allemand qui offre aux Bavarois la possibilité d'accéder à un diplôme équivalent à la maturité et qui n'existait pas jusqu'alors.

Il serait aussi intéressant de se pencher sur les expériences pilotes au Niger et aux îles Samoa où, faute de l'existence d'un système d'instruction publique conventionnel, on a créé une scolarité radio-télévisée. Il semble avéré, aujourd'hui, que les résultats sont au moins aussi satisfaisants – au niveau primaire – que ceux qu'aurait atteint un système traditionnel, que la radio-télévision scolaire a l'avantage de coûter moins cher et d'être immédiatement efficace sur une vaste échelle, puisqu'une poignée de pédagogues assistés de moniteurs suffit pour un enseignement s'étendant au pays tout entier.

Ces expériences (il faudrait encore citer le Japon, pays pionnier en télévision scolaire, les Etats-Unis, la Belgique et bien d'autres) ont permis de dégager certains principes.

Quels sont-ils ? Il semble aujourd'hui communément admis que les émissions de télévision scolaire se situent entre deux types extrêmes de programmes : le cours télévisé (ou enseignement « direct ») où le maître sur l'écran remplace le maître dans la classe, et le programme d'enrichissement (ou enseignement « supplétif ») qui est pour le maître le point de départ d'une leçon insérée dans son enseignement.

Il apparaît aussi que la télévision scolaire peut se situer à tous les niveaux de la scolarité obligatoire (au Japon et en Grande-Bretagne, il existe des programmes destinés à l'école enfantine) et qu'elle peut être appelée à jouer un rôle considérable dans le domaine de l'éducation des adultes (cours de culture générale, hobbies, promotion sociale ou encore « recyclage » professionnel).

Mais, quels que soient les niveaux et le public, les émissions éducatives semblent répondre à certains critères qui les différencient nettement des émissions culturelles ou informatives destinées à l'ensemble de l'auditoire. L'Union européenne de radiodiffusion a tenté de définir les caractéristiques d'un programme éducatif : il s'agit d'un cours télévisé consacré à un thème précis et limité, dont l'enseignement progresse méthodiquement selon les principes éprouvés de la pédagogie. Ces cours doivent de préférence être réalisés en liaison avec les institutions éducatives. Ils se présentent souvent sous la forme d'une série d'émissions destinées à un public particulier et qui provoquent chez le téléspectateur avant, pendant et après leur diffusion une attitude active. Ces cours se combinent la plupart du temps avec d'autres activités ou supports pédagogiques (documents, groupes de



discussion, travaux par correspondance). Pour atteindre pleinement leur objectif, les émissions devraient être précédées d'une analyse des besoins et suivies d'une évaluation des résultats qui contribue à maintenir le contact avec l'élève. Enfin, les émissions éducatives peuvent conduire à la délivrance de certificats ou de diplômes.

Quel peut être le rôle de cet enseignement télévisé ? On en parle beaucoup, au point même de négliger la radioscolaire dont on connaît la grande souplesse d'utilisation. Il se confirme chaque jour que certaines disciplines ont leur place toute trouvée en télévision, alors que d'autres – celles où la présence d'une image ne pourrait que détériorer le message pédagogique – sont du domaine de la radio sonore.

En fait, dans le domaine éducatif, la radio sonore et la télévision sont complémentaires. Elles sont utilisées en premier lieu comme moyens de communication et, accessoirement seulement, comme moyens d'expression. Elles incitent à l'effort personnel, elles permettent aussi à l'élève de se contrôler. Mais, même couplées, elles seraient incomplètes sans le document écrit qui accompagne l'émission elle-même, tant il est vrai que le travail individuel commence une fois l'émission terminée.

Radioscolaire, téléscolaire et documents d'accompagnement forment un tout dont l'efficacité dépend en dernier ressort de l'utilisation qu'en fait le maître, le moniteur ou l'animateur.

En Suisse, c'est la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) qui a entrepris les essais de télévision scolaire. Mais qui est la SSR ? La SSR est une société de droit privé sans but lucratif qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, poursuit une tâche d'utilité publique en élaborant le programme de radio et de télévision. La concession prescrit à son article 13 que ces programmes doivent défendre et développer les valeurs culturelles du pays et contribuer à la formation spirituelle, morale, religieuse, civique et artistique. Ils doivent donner une information aussi rapide, étendue et objective que possible et répondre au besoin de divertissement. L'autorité de surveillance est le Département des transports, des communications et de l'énergie. La SSR est responsable des programmes jusqu'à leur transformation en impulsions électriques. Dès cet instant, la responsabilité de la diffusion passe aux PTT. Pour cette tâche, les PTT reçoivent 30 % des taxes de concession, qui se montent à 40 francs par an pour la radio et 84 francs pour la télévision. Le budget de la SSR avoisine en chiffre rond 140 millions de francs

(inclus 35 millions de francs provenant de la publicité télévisée). La SSR est gérée par une assemblée générale de 103 délégués, un comité central de 17 membres, une direction générale et des vérificateurs des comptes.

La SSR est formée des trois sociétés régionales suivantes : la Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz, la Société de radiodiffusion et télévision de Suisse romande et la Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana (CORSI). La direction des programmes est confiée au directeur général ; celui-ci s'assure que les productions diffusées sont licites. Il veille à une exploitation rationnelle de l'entreprise. Les directeurs régionaux de radio et de télévision dirigent les services de programmes de leur région. Pour la télévision, il y a trois centres : Zurich, Genève et Lugano.

Des commissions de programmes au sein desquelles les différents groupes de la vie publique, ainsi que les auditeurs et les téléspectateurs sont représentés, donnent leur avis sur les émissions et examinent les directives établies pour le service des programmes.

On le voit, la SSR n'est pas un organisme d'état. Elle n'est soumise à aucune censure, et son organisation est calquée sur la structure démocratique et fédéraliste du pays.

### *L'organisation de la télévision scolaire en Suisse*

En novembre 1965, le Comité central de la SSR a approuvé une réglementation définitive de la radio et télévision scolaires suisses. Celle-ci prévoit pour chacun des moyens une commission nationale et trois ou quatre commissions régionales formées de pédagogues en activité et de gens de radio et de télévision.

*Les commissions nationales* ont pour tâche principale :

- d'élaborer le plan général des émissions ;
- d'organiser la réception des programmes ;
- d'étudier le résultat des émissions ;
- de promouvoir l'échange du matériel entre les régions ;
- d'assurer la propagande générale pour la radio et la télévision scolaires ;
- d'assurer la coordination entre radioscolaire et télévision scolaire ;
- de préavisier le plan d'organisation des commissions régionales.

*Les commissions régionales* ont pour tâche principale :

- de veiller à l'élaboration des émissions de télévision scolaire, d'en fixer le nombre et les dates de diffusion ;



- de choisir les sujets des émissions;
- de préparer et de diffuser le matériel d'accompagnement;
- d'étudier le résultat des émissions;
- d'assurer la liaison avec les autorités et les institutions scolaires.

### *Bilan de la période expérimentale*

Le contexte dans lequel doivent s'insérer la radio et la télévision scolaires suisses a été souvent évoqué. Il suffit donc de rappeler la souveraineté cantonale en matière d'instruction publique, la disparité des programmes, des manuels, des méthodes et des horaires, autant d'obstacles à l'enseignement direct par radio et télévision dans les établissements scolaires d'une région linguistique – la Suisse italienne mise à part. Là d'ailleurs, par décision du Département de l'instruction publique du canton du Tessin, la radio et la télévision scolaires revêtent un caractère obligatoire.

La seule forme d'enseignement qu'il a été possible d'expérimenter à ce jour fut l'émission isolée du type «enrichissement».

Pour ne pas surcharger les programmes scolaires déjà fort denses et pour rester dans les limites budgétaires de la SSR, la Commission nationale de télévision scolaire a recommandé aux trois régions (Suisse alémanique et rhétoromane, Suisse romande et Suisse italienne) de diffuser au maximum 20 émissions par an. Cela a conduit au total jusqu'en automne 1967 à 200 heures de programmes (y compris les rediffusions), comprenant 74 émissions originales, 47 adaptations de programmes d'une autre région ou de l'étranger. On estime à ce jour que 100 à 200 écoles sont desservies et qu'une émission est vue en moyenne par 3000 à 5000 élèves de 10 à 15 ans.

La réception a été organisée avec un soin tout particulier, puisque cette phase initiale se proposait en premier lieu de rassembler des informations sur l'emploi éventuel de la télévision dans l'enseignement.

Au début, Pro Radio-Télévision (organisme neutre de propagande pour la radio et la télévision) avait pris soin de faire installer provisoirement pour chaque train d'émissions un certain nombre de postes dans des classes témoins désignées par les autorités scolaires cantonales. Les maîtres recevaient gratuitement toute la documentation utile pour la préparation et l'exploitation du programme; ils devaient en retour remplir un questionnaire portant sur des questions statistiques et sur l'appréciation de l'émission. Dès 1965, cette aide de Pro Radio-Télévision fut remplacée par un crédit unique offert par l'«Action pour la radio aux aveugles, aux invalides et aux écoles de

montagne» pour l'installation définitive de 100 postes récepteurs dans des écoles de communes aux finances obérées. Cette action unique, destinée à fournir une base stable pour la poursuite des essais, a été close fin 1967; 45 récepteurs ont été donnés en Suisse alémanique et rhétoromane, 33 en Suisse romande et 22 au Tessin.

Les constatations faites en Suisse recouvrent partiellement celles faites à l'étranger. Si une partie du corps enseignant, en Suisse alémanique notamment, se montre réservée quant à l'intrusion de la télévision dans les classes et craint qu'une mécanique savante n'ameuise le prestige du maître, voire même puisse se substituer à lui, l'opposition catégorique contre la télévision scolaire s'est révélée beaucoup plus bruyante que massive. Elle n'était par place qu'un résidu de l'opposition très violente que la télévision suisse a connue à ses débuts dans notre pays. En effet, la Confédération helvétique peut s'enorgueillir d'être un des seuls pays au monde – sinon le seul – qui a connu simultanément la création d'un service expérimental de télévision et celle d'une association contre le développement de la télévision ...

Les réserves formulées à l'encontre de la télévision scolaire se fondent aussi sur l'impossibilité qu'il y a d'utiliser l'émission au jour et à l'heure qui conviennent au maître, les enregistreurs magnétoscopes et les bandes magnétiques étant encore d'un prix trop élevé. Le corps enseignant préfère donc souvent le film scolaire à la télévision.

Quant aux émissions, il paraît évident qu'elles doivent être conçues et réalisées à l'intention de l'auditoire particulier auquel elles s'adressent. La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, lors de son 74<sup>e</sup> cours normal, a fort bien résumé quelques-unes des recommandations auxquelles les émissions de télévision scolaire devraient se soumettre :

- nécessité de subordonner la réalisation technique des émissions aux exigences pédagogiques et aux besoins du corps enseignant;
- présentation d'émissions pour lesquelles l'actualité sert de motivation, afin d'éliminer celles que le film scolaire pourrait remplacer;
- utilisation fréquente et approfondie de croquis animés;
- nécessité de modérer le volume de la matière et son rythme de présentation;
- conclure l'émission par un bref résumé;
- fournir une documentation d'accompagnement abondante.

Une autre constatation faite depuis peu est que la télévision scolaire faite par les radiodiffuseurs (broadcasters) peut contribuer à promou-



voir une pédagogie évolutive, alors qu'il est parfaitement possible de maintenir les formes traditionnelles de l'enseignement, même avec la télévision, mais à condition de l'utiliser en circuit fermé. Il y a là un nouveau champ d'application des moyens d'enseignement audiovisuels et les récentes expériences faites sur une très vaste échelle, notamment en France et en Grande-Bretagne, intéressent aujourd'hui déjà certains milieux pédagogiques en Suisse.

Telles sont les expériences faites à ce jour. Elles montrent qu'une télévision scolaire est viable en Suisse si elle s'adapte aux particularités de nos systèmes éducatifs et si elle reste attentive aux besoins susceptibles d'être exprimés par l'instruction publique dans nos cantons.

### *Les plans à longue échéance de la télévision éducative en Suisse*

La SSR prévoit d'augmenter le nombre de ses chaînes de télévision. Sur la première chaîne sera diffusé le programme actuel. Sur la seconde chaîne prendra place le programme d'une autre région. Quant à la troisième chaîne, elle diffusera des films, des relais de l'étranger et des reprises d'émissions suisses de prestige. C'est sur cette chaîne que prendra place dans une étape future la télévision éducative.

Les caractéristiques de la téléscolaire entraînent une organisation qui n'est pas nécessairement celle de la télévision elle-même, puisque le choix des niveaux et des thèmes, ainsi que l'élaboration des séries d'émissions incombent à une équipe pédagogique. La production est affaire des gens de télévision, mais la suite à donner aux émissions (contrôle de l'auditoire, correction des travaux, exploitation, etc.) est à nouveau du ressort de pédagogues secondés par du personnel administratif. Il en va de même de la réalisation et de la diffusion de l'important matériel d'accompagnement imprimé (introduction aux émissions, description des programmes, suggestions pour des travaux personnels, épreuves et corrigés, etc.), qui représentent, on l'a déjà dit, une phase de l'opération au moins aussi importante que l'émission elle-même.

Quelles que soient les disciplines enseignées, le fondement d'une émission éducative restera toujours ce qu'on a appelé par crainte de heurter les susceptibilités l'«anchorman» ou encore l'«homme de base» qui, en définitive, n'est autre que le *professeur dans l'image*. Ce serait un faux souci d'économie que de vouloir l'escamoter sous prétexte de lui substituer des illustrations valables pour les trois



régions linguistiques suisses. La recherche de l'image à tout prix n'est pas nécessairement compatible avec une pédagogie qui se soucie de promouvoir la concentration intellectuelle de l'élève; en outre, l'illustration coûte en général plus cher que l'explication verbale. Il est, par conséquent, souhaitable que les émissions éducatives soient produites et transmises *par région*.

Par contre, une coordination est indiquée pour éviter que les mêmes disciplines soient enseignées simultanément dans deux régions différentes et pour assurer une action complémentaire en radiodiffusion sonore, qui – à l'exemple de ce qui se passe à l'étranger – sera appelée à diffuser des cours complémentaires à ceux transmis par télévision.

Une télévision éducative comprend les degrés suivants:

- a) enseignement direct des disciplines ou enseignement supplétif au niveau primaire;
- b) enseignement direct des disciplines ou enseignement supplétif au niveau de l'enseignement secondaire et professionnel;
- c) diffusion d'émissions au niveau de l'enseignement universitaire (cours généraux);
- d) diffusion d'émissions au niveau de l'éducation des adultes («recyclage» professionnel, promotion sociale, etc.) en fonction d'un inventaire des besoins dressé par une autorité compétente pour en apprécier l'urgence et l'importance.

Paradoxalement, c'est ce dernier niveau auquel il convient en Suisse de vouer une attention prioritaire. En effet, il échappe aux contingences du système scolaire fédéral et s'accommode ainsi mieux d'une diffusion régionale. Mais, à part cet aspect administratif, c'est à ce niveau que les demandes se feront – et se font déjà – les plus pressantes. La télévision suisse a déjà été nantie de demandes d'émissions éducatives à l'intention du corps médical, ainsi qu'à l'intention des employés de commerce, qui espèrent par ce moyen être mis au courant des méthodes d'administration et de comptabilité modernes d'une entreprise. Ces demandes n'étonnent guère; depuis plusieurs années déjà des cours à l'intention du corps médical, des agriculteurs ou encore des maîtres de mathématiques ont lieu à l'étranger.

Il faut s'attendre à d'autres demandes. On a calculé aux Etats-Unis qu'un universitaire entrant au service d'une entreprise industrielle était dépassé au bout de 10 ans, tant est rapide le progrès de la science et de la technique. On peut donc se demander si l'investisse-

ment qu'implique la formation d'un universitaire continuera à se justifier, si son rendement s'amenuise après 10 ans. La télévision sera certainement appelée à activer le recyclage dans ce secteur aussi.

Mais, quelles que soient les activités de la télévision éducative, elles devront se planifier en accord avec les organes cantonaux et fédéraux d'instruction publique et avec la collaboration des organes de radio et de télévision scolaires institués par la SSR. On peut envisager à chacun des quatre niveaux scolaires évoqués plus haut une émission quotidienne de 30 minutes pendant 5 jours par semaine et 40 semaines par an. Le volume de production sera donc de 400 heures d'émission par an et par région. Ces émissions seront diffusées pendant la journée (entre 18 et 20 heures). On peut en envisager la rediffusion soit le samedi matin, soit pendant la période des vacances (en cours de révision condensés).

La production d'une émission éducative est relativement simple. Elle l'est en tout cas plus que celle d'une émission documentaire, culturelle ou informative destinée à une audience générale. Elle ne nécessite que des moyens techniques limités et n'a recours qu'occasionnellement à l'illustration. Par contre, elle utilise très largement le graphique (fixe ou animé), le dessin et, selon la matière enseignée, des démonstrations visuelles ou une dramatisation simple.

La production d'émissions éducatives n'est pas nécessairement liée à un studio; les équipements peuvent donc être mobiles et trouver leur cadre naturel de production dans les écoles, collèges, universités, laboratoires et salles de cours existant en Suisse, ou dans tout local de prises de vues aménagé et câblé provisoirement. Seule la diffusion des enregistrements devrait se faire à partir des studios de la télévision suisse. Cet équipement est à prévoir pour la diffusion d'émissions *en couleur*.

### Conclusion

Tels sont quelques aspects de la télévision éducative qui préoccupent la SSR. La période expérimentale a montré que la télévision scolaire pouvait être viable en Suisse si elle était confiée à un service spécialisé et organisée en étroite liaison avec les autorités scolaires.

Son développement sera fonction d'une meilleure coordination des programmes scolaires sur le plan régional et des demandes émanant des milieux scolaires eux-mêmes.

Pour le secteur de l'éducation des adultes, des travaux préliminaires devront encore être accomplis: une enquête scientifique sur les besoins et leur hiérarchie semble indispensable. Cette enquête

devrait aussi comprendre des suggestions pour une organisation optimale d'un service de radio-télévision éducative.

Enfin, il est certain que cet objectif ne peut être atteint que par étapes; il appartient aux organes institués par la SSR d'établir un plan de développement, compte tenu de ces besoins, mais aussi des disponibilités financières.